

*tendance de la FSU, pour un syndicalisme de masse,
de lutte, unitaire, pluraliste et démocratique*

Les enseignant-e-s du premier degré sont-ils des feignant-e-s corporatistes ?

Au vu des médias après la grève du 12 février, oui, ils refusent toute réforme et ne veulent surtout pas travailler plus !

Pourtant, si le premier degré a été massivement mobilisé (60 % de grévistes en Seine Maritime, de nombreuses écoles fermées...) c'est parce que le décret sur la modification des rythmes scolaires est parfaitement inacceptable !

Tout d'abord, il n'améliorera en rien la semaine des élèves : les journées seront pour beaucoup aussi longues, avec des activités périscolaires dont la qualité n'est pas assurée... et qui seront bien souvent payantes !

Le risque majeur de cette réforme, c'est également la territorialisation : chaque mairie peut décider d'une organisation, les inégalités vont augmenter entre les différents endroits...

Enfin, le décret a été passé en force malgré un vote majoritairement contre au Conseil Supérieur de l'Education en janvier (on est bien loin d'une concertation...)

Aujourd'hui, ce sont les vacances d'été que Vincent Peillon propose de raccourcir (et de répartir en deux zones, pour faire plaisir aux lobbys du tourisme...).

Culpabiliser les enseignant-e-s, les faire passer pour des feignant-e-s auprès de l'opinion publique, sert à détourner les yeux des parents d'élèves de la réalité.

Les enseignant-e-s savent bien que pour faire réussir les élèves, il faut des créations de postes pour baisser les effectifs par classe, la réimplantation de RASED complets, une véritable formation initiale et continue...

La semaine de 4 jours voulue par Darcos n'est pas la nôtre, celle de 4,5 jours de Peillon non plus !

Le Snuipp, avec la FSU doit exiger le retrait de ce décret, et organiser la mobilisation des collègues et des parents autour de ce mot d'ordre.

Stéphanie RIO, École E. Vaillant, Le Havre.

Une rentrée 2013 pas si rose !

Grèves, rassemblements et blocus par les élèves, délégations auprès du Rectorat des inspections académiques : l'annonce des DHG pour la rentrée prochaine a déclenché avant les vacances des réactions de colère dans un certain nombre de collèges et de lycées de l'académie. Comment pouvait-il en être autrement, avec la poursuite des suppressions de postes dans les établissements du second degré ! A Rouen, dans les lycées du centre (Jeanne d'Arc, Saint-Saens...), la rentrée 2013 s'annonce catastrophique avec la suppression de postes, jusqu'à 6 dans certains établissements, et une augmentation importante du nombre d'élèves par classe ! La situation n'est pas meilleure dans un certain nombre de collèges du Havre (Dufy, R. Rolland...). Pour les collègues et les élèves, la rentrée façon Peillon sera pire que la dernière rentrée Chatel. Nous sommes loin des déclarations tonitruantes du ministre sur la soi-disant priorité donnée à l'éducation. C'est pourquoi les actions doivent reprendre dès maintenant et se coordonner sans attendre la manifestation nationale du 6 avril à l'appel de la Fsu.

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.

8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes

La marche vers l'égalité, l'avancée des droits, les progrès de la société passent le plus souvent par des mesures contraignantes, telles que des lois (celles sur la parité), ou encore d'autres, destinées à mettre en lumière et battre le rappel : c'est le cas du 8 mars, journée consacrée à la lutte pour les droits des femmes.

Si cette journée existe, c'est qu'en France, comme partout dans le monde, l'égalité entre les hommes et les femmes reste à conquérir ! Et il n'est pas temps de baisser la garde, au contraire, puisque partout en Europe, elles sont les premières victimes des mesures d'austérité ! Dans un contexte économique et social dégradé, elles paient un très lourd tribut, qu'il s'agisse des inégalités de salaires, des temps partiels qui leur sont imposés, à elles plus qu'à tout autre partie de la population, du chômage qui les frappe de plein fouet. Les violences faites aux femmes ne sont pas réservées à une communauté religieuse ou à une tradition culturelle ancestrale, malheureusement, elles existent et tuent, en France et en Europe aussi, nombre de femmes tous les jours. Les discriminations de genre ne sont pas en reste non plus, et le sexisme fait rage, on l'a vu, y compris dans la sphère politique dite de haut niveau, au sein d'hommes et de femmes censés être cultivés, et donc « éclairés ». Machisme ordinaire, harcèlement et petites vexations au quotidien, ou simple répartition très inégale des tâches ménagères, sont le lot de nombreuses femmes, et cela doit cesser.

Depuis 1910, le **8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes** et elle est l'occasion de rappeler que l'égalité reste à conquérir, et qu'il n'est pas digne d'une société progressiste de se résigner à l'inégalité !

Chantal LANGLOIS, Ecole des Dahlias, Le Havre.

**POUR NOUS
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr

ROUEN : annedesj@orange.fr

27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr

PT-AUDEMÉR : pascal.adams@wanadoo.fr

EVREUX : jp.pallois@voila.fr

LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

www.ecoleemancipee.org

**Décentralisation des services d'orientation,
soumission aux entreprises,
Nuits de l'Oriente : c'est NON !**

Le gouvernement actuel a décidé, via l'acte III de décentralisation, de transférer la compétence orientation aux Régions. S'il arrive à ses fins, si la Loi est votée, l'orientation qui était scolaire, sera fondue dans un « service public régional d'orientation » mêlant Pôle Emploi, Missions Locales, mais aussi dans certaines régions CCI et autres officines privées ! C'est dans ce contexte que les CCI, notamment dans notre Région organisent des Nuits de l'Oriente, avec l'apport gratuit des services d'orientation de l'Education Nationale, sans jamais les citer, mais en utilisant leurs compétences et, surtout, en évoquant « l'intérêt de la matière grise des jeunes, qui constitue la matière première des entreprises » (édition du bulletin économique de la CCI de Rouen). Grâce aux Nuits de l'Oriente, dit le président de la CCI dans le même bulletin, les entreprises montrent leur utilité sociale. Or, les seuls professionnels compétents en orientation dans ces « nuits » ne sont pas membres de la CCI : ce sont les COPSYS ! Cette récupération, qui dénature de surcroît le travail, est scandaleuse.

C'est pourquoi les COPSYS réunis en AG intersyndicale avaient décidé de boycotter les Nuits de l'Oriente, ce qui s'est passé à Dieppe et Rouen (en Janvier) notamment. La dernière Nuit a eu lieu le 5 mars au Havre. Il s'agit de nouveau de ne pas cautionner ce type de manifestation et ce mélange des genres qui augurent mal de l'avenir des services. En effet, les conseillers d'orientation-psychologues avaient jusqu'alors un rôle préventif, d'accompagnement et de suivi individuel et collectif des élèves dès la classe de 6ème. Grâce à Ayrault (qui prend ainsi la suite de Raffarin en 2003), ce rôle est clairement réorienté vers un objectif d'insertion professionnelle immédiate, à l'échelle régionale, sans tenir compte des desiderata du jeune, ni de son émancipation !

Le gouvernement Ayrault réalise ainsi le rêve des gouvernements de droite précédents, et met ses pas dans ceux des présidents de CCI. Nous pensons au contraire que l'Ecole n'est pas là pour donner de la ressource humaine aux entreprises, mais pour permettre à tout un chacun de s'émanciper, trouver sa voie en toute liberté, par et grâce aux apprentissages. C'est pourquoi les Nuits de l'Oriente doivent être clairement boycottées, et la décentralisation combattue au même niveau qu'elle l'avait été en 2003 sous Raffarin.

David COULON, CIO Lillebonne.

**Enseignement Supérieur – Recherche (ESR) : le
changement, c'est la LRU 2 !**

La LRU (loi « liberté et responsabilités des universités ») ainsi que la mastérisation, ont été en 2009 à l'origine de l'un des plus puissants mouvements de grève dans les universités depuis des décennies. Sans pour autant se bercer d'illusions, on était donc en droit d'attendre, dans ce domaine comme dans d'autres, des améliorations qui ne soient pas simplement cosmétiques. Aujourd'hui, force est de constater que le projet de loi Fioraso n'améliore que certains points relativement marginaux de la LRU tout en consacrant le rôle accru des régions dans le pilotage de l'ESR, la concurrence exacerbée entre les établissements et la soumission toujours plus affirmée des universités aux injonctions économiques.

Dorénavant, les choses sont claires : on forme des étudiant-e-s en vue de leur possible insertion professionnelle dans le bassin d'emploi régional et on oriente une politique de recherche pour permettre le développement du transfert de technologies vers les entreprises, voire la création de start-up par les chercheurs eux-mêmes !

Dans le même temps, aucune mesure n'est prise pour remédier aux problèmes budgétaires qui asphyxient un nombre toujours plus grand d'universités et qui conduisent à des gels de postes par centaines. Le déséquilibre, au détriment des étudiants de l'université, des moyens alloués aux différentes filières d'enseignement (grandes écoles, prépas...) n'est aucunement remis en cause.

Enfin, le graal pour une bonne réforme éducative post-moderne est enfin trouvé : c'est l'enseignement sous forme numérique qui permettra enfin, n'en doutons pas, de lutter efficacement contre l'échec à l'université !

La conclusion s'impose : ce projet n'est pas amendable. Il doit être retiré pour permettre d'engager réellement des négociations avec la communauté universitaire et non avec le MEDEF et les baronnies PS en région.

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNESup, Rouen.

Université du Havre en détresse

Conséquence de la Loi Responsabilités des Universités (LRU), l'Université du Havre est passée aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en janvier 2011, une façon pour l'état de se désengager financièrement après versement d'une somme globale à chaque université. Cependant, le transfert de fonds aux universités s'est vite révélé insuffisant, l'état ayant « oublié » de calculer l'augmentation de la masse salariale liée à l'évolution de carrière des personnels.

L'Université du Havre est une petite université qui a peu de marge de manœuvre sur son budget et qui se caractérise par un personnel en moyenne plutôt jeune et donc une masse salariale en forte augmentation chaque année. En décembre 2012, après deux années de déficit, elle a été mise sous tutelle du rectorat qui a décidé le gel de 24 postes. Ces postes n'étaient pas des créations (il y a bien longtemps qu'il n'y en a plus dans les universités), mais des postes laissés vacants en raison de mutations ou de départs en retraites.

L'université est aussi soumise à un plan de restriction sur 4 ans visant à combler son déficit. Cela signifie d'autres gels d'emplois dans les années à venir et un budget d'investissement fortement contraint (-60%).

Dans les matières impactées par les gels de postes, quelles « solutions » pour la rentrée 2013 ?

- Recrutement de contractuels ou de vacataires ? (dans une très faible mesure étant donné les finances de l'établissement).

- Heures supplémentaires des enseignants titulaires ? (ces heures supplémentaires sont (heureusement) plafonnées et ne peuvent pas (encore) être imposées, mais les besoins pédagogiques risquent d'empiéter sur le temps que les enseignants titulaires consacrent à leurs recherches).

- Maquettes de diplômes amputées de certains enseignements ? (certaines universités ont déjà fait ce choix).

- Augmentation des frais d'inscription ? Fermeture de filières ?

Ces « possibilités » ne s'excluent pas les unes les autres...

Largement initié sous Sarkozy, le démantèlement du service public d'enseignement supérieur et de recherche se poursuit sous le gouvernement Hollande.

Samantha FAUBERT, SNESup, Le Havre.

Les salariéEs de Pétroplus continuent le combat.

Nième sursis accordé par le tribunal de commerce, mise en œuvre de la procédure préalable à un « plan social » (sic)... « Pétroplus n'en finit pas de mourir » répètent les médias.

Mais ce ne sont pas Pétroplus, ni Shell sa maison mère historique, et encore moins ses actionnaires qui meurent. Non, ceux qui risquent de disparaître, ce sont les salariéEs, leurs familles et, au-delà, les emplois indirects, le commerce local, une partie des services publics, sans compter l'impact sur les activités portuaires régionales.

Et c'est contre cette perspective présentée comme inéluctable qu'ils et elles se battent depuis maintenant plus d'un an en ayant préservé la totalité des emplois, avec la conviction qu'il est possible de gagner et que leur lutte servirait d'encouragement pour toutes celles et tous ceux qui sont aussi victimes de la course mondiale au profit capitaliste.

Avec eux, exigeons – au cas où aucun repreneur fiable n'émergerait – que les actionnaires assument leurs responsabilités et maintiennent la totalité des emplois. Faute de quoi, c'est la réquisition de l'entreprise par l'Etat qui s'impose, avec le remboursement intégral de toutes les aides publiques indûment perçues.

Jean-Marie CANU. Université de Rouen.